



**Département des Forêts**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ÉVALUATION DES RESSOURCES  
FORESTIERES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

GUADELOUPE

FRA2010/082

Rome, 2010



## Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie  
Forestier principal  
FAO Département des forêts  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome 00153, Italie

Courriel: [Mette.LoycheWilkie@fao.org](mailto:Mette.LoycheWilkie@fao.org)

Les lecteurs peuvent également écrire à: [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org)

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: [www.fao.org/forestry/fra](http://www.fao.org/forestry/fra)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fr](http://www.fao.org/forestry/fr)) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org).

## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	6
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	13
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	18
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS .....	24
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT .....	27
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	29
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE .....	33
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	36
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET.....	39
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS.....	41
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	44
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	47
13 TABLEAU T13 – EMPLOI .....	48
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	50
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL .....	52
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	54
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	56

## Rédaction du rapport et personne de référence

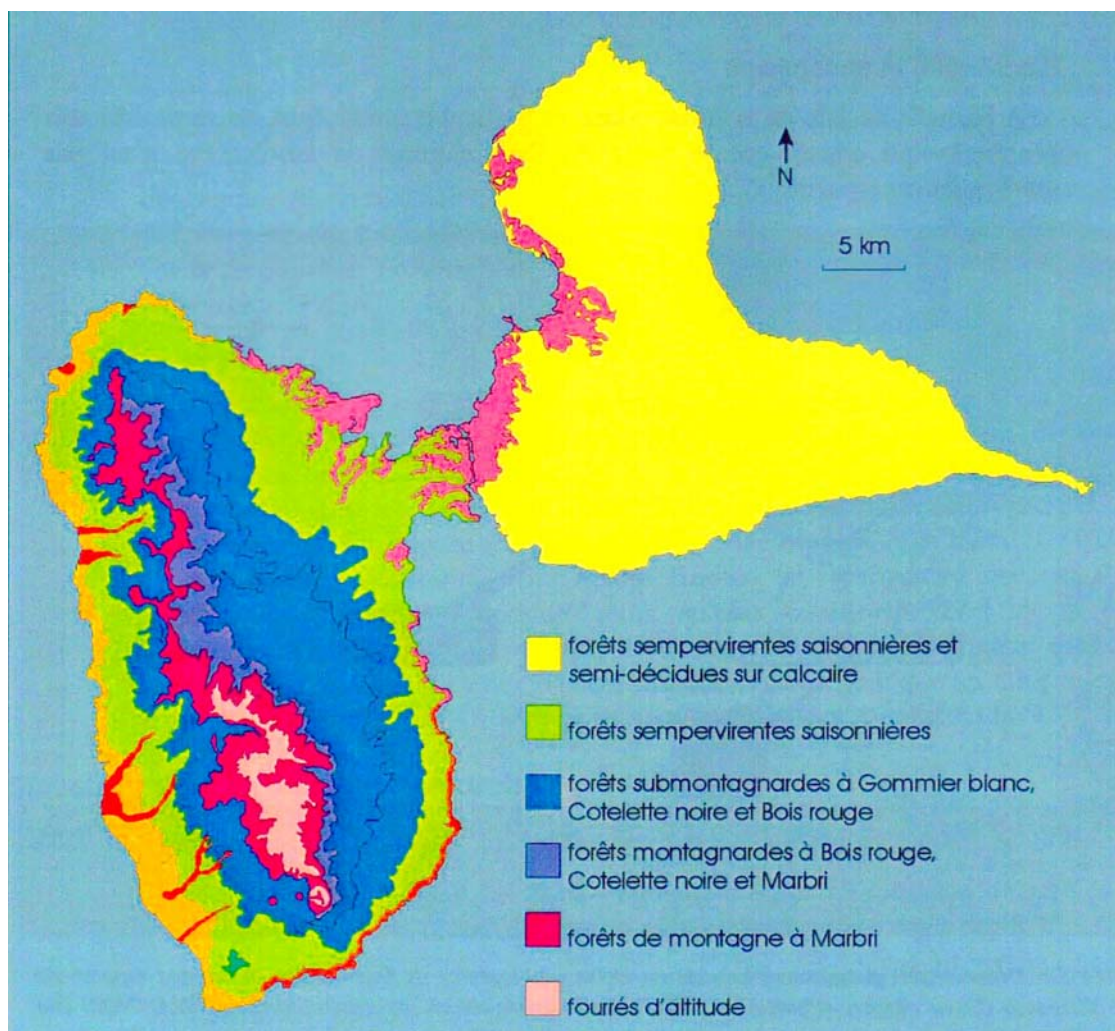
Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
ROSSI Magali	ONF Direction régionale de Guadeloupe BP 648 97109 Basse- Terre	magali.rossi@onf.fr	05 90 99 28 99	Tous, données de base
SOULERES Olivier	ONF Coordination Corse/DOM 2 avenue de St Mandé 75570 Paris cedex 12	olivier.souleres@onf.fr	01 40 19 59 23	Tous, contrôle, mise en forme...

### Table des abréviations

ADEME	Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
AS	Au-dessus de la souche
AT	Au-dessus du terrain
ATB	Autres terres boisées
CDL	Conservatoire du Littoral
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DFP	Domaine forestier permanent
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPL	Domaine de protection du littoral
DPM	Domaine de protection maritime
DR	Direction régionale
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional
EPT	Équivalent plein-temps
FAO	Food and agriculture organization
FAOSTAT	Base de données statistique de la FAO
FDD	Forêt départementalo-domaniale
FDL	Forêt départementale du littoral
FRA	Forest resource assessment (estimation de la ressource forestière)
NR	Non renseigné
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PFNL	Produit forestier non ligneux
PNG	Parc national de la Guadeloupe
UAG	Université Antilles-Guyane
USFB	Unité spécialisée forêt-bois
USGD	Unité spécialisée dans la gestion du domaine (ex-USFB)

## Introduction



**Carte écologique simplifiée de la Guadeloupe** (Rousteau, 2007)

# 1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

## 1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

## 1.2 Données nationales

### 1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
« Chiffres-clés de l'environnement – Guadeloupe 2000 », Direction Régionale de l'environnement, 2002, 31 p.	M	OC 01 « Utilisation physique de l'espace »	1998 et 1999	Données récoltées dans le cadre de l'opération nationale EIDER (Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement Régional). Ce sont des données collectées auprès de différents organismes de l'Etat, à savoir DDASS, DRIRE, ADEME, DDE, DAF et ONF. La publication précise que certaines données ont souvent été estimées.
« Carte écologique de la Guadeloupe », Alain ROUSTEAU, 1996	E	Surface des « Autres terres boisées »	1994	A partir d'inventaires systématiques.
Dire d'expert (ONF Guadeloupe, Unité Spécialisée Gestion du Domaine, cellule « défrichements »)	F	Evolution annuelle des surfaces boisées en Guadeloupe	2005	Estimation portant sur la catégorie « Forêt ».
ONF-USGD, 1991, Révision d'aménagement de la forêt départementalo-	E	Surface forestière par	1991	

domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 1991-2000		types de forêts		
Debroize et Tamby, 2005, <i>Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Guadeloupe, Rapport National</i> , FAO, Rome, 27 p.	E		2005	Source de données secondaires <a href="http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html">http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html</a>
<i>L'état de l'environnement en Guadeloupe - Edition 2006</i>	E	Surfaces par types d'habitats	2006	
AGRESTE, 2007, <i>L'agriculture guadeloupéenne</i> , 24 p.	E	Surfaces agricoles détaillées	2006	
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	E	Surface forestière par types de forêts	2008	Hors St Martin et St Barthélémy
Site internet de l'ONF Guadeloupe ( <a href="http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@index.html">http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@index.html</a> )	E	Surface forestière par types de forêts	2008	Hors St Martin et St Barthélémy

## 1.2.2 Classement et définitions

Direction Régionale de l'environnement, 2002 :

Classe nationale	Définition
OC 0120 modifiée	Surfaces naturelles (comprennent landes, friches improductives, surfaces boisées, eaux intérieures)
OC 0121	Surfaces agricoles
OC 0122	Surfaces artificielles (comprennent surfaces bâties et autres terres)
OC 0153	Surface totale

Remarque: La classe OC 0120 inclut également les plantations forestières.

Source : AGRESTE et DIREN, 2006

Classe nationale	Définition
<b>Forêt xérophile (= forêt sèche)</b>	La pluviométrie y est faible (moins de 2 m d'eau par an) et la période de sécheresse est longue. Beaucoup d'arbres s'y adaptent en perdant leurs feuilles en saison sèche ou en développant des feuilles coriaces.
<b>Forêt mésophile</b>	Elle est présente sur les pentes du massif montagneux de la Basse-Terre dans les zones peu élevées à pluviométrie moyenne (2 000 à 3 500 mm/an). Des arbres de forêt hygrophile y cohabitent avec d'autres espèces telles le Pois-doux ( <i>Inga laurina</i> ) et le Mahot grandes feuilles ( <i>Cordia sulcata</i> ).
<b>Forêt hygrophile (=</b>	Cette forêt dense humide (de 3 à 5 m. d'eau par an) comprend plusieurs strates

<b>forêt dense humide)</b>	<p>de végétation, au couvert sombre et riches en épiphytes. Elle s'étend sur les flancs des montagnes de la Basse-Terre, de 500 à 1000 m d'altitude en Côte Sous le Vent et à partir de 350 m en Côte au Vent.</p> <p>Sa végétation est étagée, conséquence de la compétition pour l'espace et la lumière :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. de très grands arbres, qui peuvent dépasser 30 m avec le Gommier, le Bois rouge carapate, l'Acomat boucan, le Châtaignier, le Résolu et le Palétuvier jaune</li> <li>2. des arbres dominés, de 10 à 25 m avec le Mauricif et le Marbri</li> <li>3. des petits arbres, de 6 à 10 m avec le Côtelette</li> <li>4. enfin des arbustes, des choux palmistes, des fougères arborescentes, des balisiers et aussi beaucoup de lianes et de plantes épiphytes.</li> </ol>
----------------------------	--

### 1.2.3 Données de base

Classes nationales	Surface (ha)	1998	1999
OC 0120*	Surfaces naturelles	85468	85475
OC 0121	Surfaces agricoles	50532	50525
OC 0122	Surfaces artificielles	34500	34500
<b>OC 0153</b>	<b>Surface totale</b>	<b>170500</b>	<b>170500</b>

Source : Direction régionale de l'environnement, 2002.

\* Cette classe inclut également 2800 hectares de plantations forestières (surfaces boisées).

Remarque : les données issues de la DRE, 2002 (ci-dessus) sont données à titre indicatif. Elles ont été utilisées pour FRA2005. Nous disposons de données plus récentes (ci-dessous) que nous utiliserons pour l'exercice FRA2010.

#### **Evolution annuelle des surfaces boisées en Guadeloupe : -0.3%**

**Source : Dire d'expert, ONF Guadeloupe**

Il existe 2700 hectares de plantations forestières (source : Révision d'aménagement forestier de la Forêt Départementalo-Domaniale de la Guadeloupe, ONF, 2000). Elles ont été incluses dans la classe OC 0120 en tant que surfaces boisées.

Surfaces des « Autres terres boisées » : correspond approximativement à la surface des formations altitudinales boisées de la Guadeloupe, soit 2472 hectares en 1994 (toutes situés en forêt publique, forêt départementalo-domaniale). (Source « Carte écologique de la Guadeloupe », ROUSTEAU, 1996 Inventaires réalisés en 1994)

#### **Source : ONF, 2002 (données à titre indicatif ; non utilisées par la suite)**

Catégorie	Superficie (ha) 2002
FDD et FD	38 200 *
...dont	
<i>Forêt xérophile (= forêt sèche)</i>	<i>1 500</i>
<i>Forêt mésophile</i>	<i>3 000</i>
<i>Forêt hygrophile (= forêt dense humide)</i>	<i>19 800</i>



<i>Forêt plantée</i>	4 000
<i>Formations d'altitude</i>	2 500
<i>Mangrove</i>	7 400
Forêt privée	31 800
<b>Total</b>	<b>70 000</b>

\* dont environ 100 ha à St Martin

**Source : DIREN, 2006**

<b>Catégorie</b>	<b>Superficie (ha) 2005</b>
Surface boisée	70 000
.... dont	
<i>Forêt xérophile</i>	5 600
<i>Forêt mésophile</i>	15 400
<i>Forêt hygrophile</i>	42 000
<i>Mangrove</i>	7 000
Habitats xérophiles	42 300
Zone agricole	46 000
Zone humide	9 300
Autres terres	2 900
<b>Total</b>	<b>170 500</b>

**Source : AGRESTE, 2007**

<b>Catégorie</b>	<b>Superficie (ha) 2006</b>
Surface boisée	70 000
SAU	44 000
Terres agricoles non cultivées	22 200
Terres non agricoles	33 800
<b>Total</b>	<b>170 500</b>

### **1.3 Analyse et traitement des données nationales**

#### **1.3.1 Calibrage**

Le calibrage a consisté à ajuster de manière proportionnelle la surface totale du territoire guadeloupéen (et donc de chaque classe) issue de la source nationale à la surface fournie par FAOSTAT pour la Guadeloupe.

<b>Source</b>	<b>Surface (ha)</b>
Données nationales (superficie totale)	170 500
Superficie totale de la Guadeloupe (postérieure à 2007)	163 000
Facteur de calibrage	0,9560117

St Martin et St Barthélemy, qui faisaient partie de l'archipel de Guadeloupe, sont devenues des COM (collectivités d'outre-mer) en 2007. Elles ne font donc plus partie administrativement de la Guadeloupe à partir de cette date. Le choix du FRA a été fait de retenir la superficie actuelle de la Guadeloupe (sans les îles de Saint Barthélemy et de Saint

Martin) pour les différentes années de référence (avant et après 2007). Ainsi, les estimations aux quatre années de référence (1990, 2000, 2005 et 2010) sont comparables. Les données concernant les îles de Saint Martin et de Saint Barthélemy font l'objet de rapports séparés.

Les superficies de la Guadeloupe sont donc dorénavant les suivantes :

<b>Superficie totale</b>	163 000 ha
<b>Eaux intérieures</b>	1 900 ha
<b>Superficie des terres</b>	161 100 ha

**Une demande officielle est en cours auprès de FAOSTAT, afin de corriger la superficie de l'archipel de Guadeloupe, et de la ramener à 163 000 ha**

Les superficies respectives sont les suivantes :

Guadeloupe (y compris Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade...) : 1 630 km<sup>2</sup>

St Martin : 54 km<sup>2</sup>

St Barthélemy : 21 km<sup>2</sup>

<b>Catégorie</b>	<b>Superficie calibrée (ha) 2005/2006</b>
Surface boisée	66 921

Sources : AGRESTE, 2007 et DIREN 2006

### 1.3.2 Estimation et prévision

**Les autres terres boisées** correspondent principalement aux formations naturelles altitudinales des sommets de la Basse-Terre, qui ne connaissent pas d'évolutions substantielles étant situées en plein cœur du Parc National de la Guadeloupe, et en forêt publique relevant du régime forestier. Leur surface est de 2472 ha (estimée à partir de données d'inventaire de 1994, Rousteau, 1996).

#### Superficie des forêts :

La superficie des autres terres boisées est ôtée de celle de la superficie boisée 2005/2006, soit un résultat de 64449 ha de « forêt » selon FRA car en effet elles font partie de la classe nationale « forêt hygrophiles » comptabilisée dans le total de la superficie boisée. Cette estimation est considérée comme valable pour 2005.

Pour 1990, 2000 et 2010 : le taux de variation à dire d'expert (-0,3% par an) est également appliqué à partir de la valeur des forêts 2005 ajustée à la nouvelle superficie des terres de la Guadeloupe (qui n'inclut plus les îles de Saint Barthélemy et Saint Martin depuis 2007).

La superficie des autres terres est obtenue par différence.

### 1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégorie	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	...dotées de couvert arboré 1)	Eaux intérieures
Forêt xérophile	100%				
Forêt mésophile	100%				
Forêt hygrophile	94%	6%*			
Mangrove	100%				
Habitats xérophiles			100%		
Zone agricole			100%		
Zone humide			78,5%		21,5%**
Autres terres			100%		

DIREN, 2006

\* Correspond à la superficie de 2472 ha de formations naturelles altitudinales des sommets de la Basse-Terre de Guadeloupe.

\*\* Correspond aux eaux intérieures selon FRA (d'une superficie de 2000 ha selon FAOSTAT, dont environ 100 ha à St Martin)

### 1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	67,4	65,4	64,4	63,5
Autres terres boisées	2,5	2,5	2,5	2,5
Autres terres	91,2	93,2	94,2	95,1
...dont dotées de couvert d'arbres	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Eaux intérieures	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>163,0</b>	<b>163,0</b>	<b>163,0</b>	<b>163,0</b>

### 1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Compte tenu de la concordance entre les données Agreste et celles dont dispose l'ONF, c'est le chiffre de 70 000 ha qui a été retenu pour la superficie boisée en 2005 (64 449 ha sans les îles de St Martin et St Barthélémy et sans les autres terres boisées).	Les évolutions de la surface forestière ont été calculées à partir d'un taux de variation moyen de - 0.3% (à dire d'expert) cf évolution de 2000 à 2005. Le couvert forestier est assez stable. 19,62 ha de défrichements ont été autorisés en 2005.  St Martin et St Barthélémy, qui faisaient partie de l'archipel de Guadeloupe, sont devenues des COM (collectivités d'outre-mer) en 2007. Elles ne font donc plus partie administrativement de la Guadeloupe à partir de cette date, et ne figurent donc plus dans les données relatives à la Guadeloupe.

		Toutes les estimations des différentes années de référence ont été alignées à cette nouvelle superficie de la Guadeloupe afin de pouvoir être comparables.
Autres terres boisées	La catégorie « Autres terres boisées » correspond aux formations altitudinales des sommets de la Basse-Terre, dont l'évolution en surface est quasi inexistante de par leur position isolée et au cœur du Parc National de la Guadeloupe. Cette surface a été calculée à partir d'inventaires réalisés en 1994, et est de 2472 hectares.	
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Pas de données sur cette catégorie	
Eaux intérieures		S'il est vrai qu'il n'y a pas d'eaux intérieures à St Barthélemy, ce n'est pas le cas de St Martin, où les étangs sont assez nombreux dans la partie française : étangs de Guichard, aux Poissons, de Chevrise... Leur superficie est au total d'environ 100 ha. Cette superficie a donc été déduite de celle des eaux intérieures de la Guadeloupe (car depuis 2007, Saint Martin n'appartient plus à l'archipel de la Guadeloupe).

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

**Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie**

Inventaire de terrain	2010
Enquête par télédétection/cartographie	2010

Pas d'intervention régulière de l'IFN en Guadeloupe

## 2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

### 2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
<b>Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques</b>	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

## 2.2 Données nationales

### 2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
ONF-USGD, 1991, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 1991-2000</i>	E		1991	
<i>Aménagement forestier de la Forêt Domaniale du Littoral (FDL) de la Guadeloupe</i>	E		1996	
ONF-USGD, 2002, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 2002-2011</i>	E		2002	
Debroize et Tamby, 2005, <i>Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Guadeloupe, Rapport National, FAO, Rome, 27 p.</i>	M		2005	
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion, ONFI, 81 p.</i>	E		2008	
Site internet de l'ONF Guadeloupe ( <a href="http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@@index.html">http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@@index.html</a> )	E		2008	

### 2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt départementalo-domaniale (FDD)	Forêt gérée par l'ONF comme une forêt domaniale, mais détenue par le Conseil Général
Forêt départementale	Forêt gérée par l'ONF, détenue par le Conseil Général
Forêt domaniale du littoral	Forêt gérée par l'ONF, détenue par l'État
Forêts du domaine public lacustre ou maritime (DPL/M)	Forêt détenue par l'État
Forêt du Conservatoire du Littoral	Forêt détenue par le Conservatoire du Littoral (établissement public administratif de l'État)
Forêt privée	Gestion extensive par les propriétaires ou pas de gestion

### 2.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficie (ha)
	2005
Forêt départementalo-domaniale (FDD)	27 764
Forêt départementale	1 395
Forêt domaniale du littoral	1 496 *
Forêts du domaine public lacustre et maritime (DPL/M)	7 455

Forêt du Conservatoire du Littoral	125
Forêt privée	31 800
<b>Total</b>	<b>70 035</b>

\* dont environ 100 ha à St Martin

L'ensemble des forêts publiques (soit 38 235 ha) est géré par l'ONF, y figurent toutefois 2 472 ha de formations altimontaines, non classées comme forêt dans le cadre de ce rapport.

Les données détaillant les superficies de forêts privées ne sont pas disponibles. Cependant aucune n'appartient à des collectivités indigènes.

## 2.3 Analyse et traitement des données nationales

### 2.3.1 Calibrage

Un calibrage est nécessaire pour faire correspondre les données nationales à la superficie forestière 2005 telle que dans T1 (soit 64 449 ha).

Superficie forestière totale selon les données de base (2005)	67 463 ha*
Superficie forestière totale selon T1	64 449 ha
Facteur de calibrage	0,9553236

\* Les formations naturelles altitudinales des sommets de la Basse Terre (soit 2472 ha) ont été déduites des données de base (classe FDD) car elles sont considérées comme étant des autres terres boisées selon FRA. 100 ha correspondant à la forêt domaniale qui est sur St Martin (Forêt domaniale du littoral) ont été également exclus des données de base car cette île ne fait pas partie de la Guadeloupe.

### 2.3.2 Estimation et prévision

Les données nationales calibrées et reclassées sont utilisées pour estimer les superficies en 2005 (voir la matrice de reclassement plus loin).

Classe nationale	Superficie forestière originale (ha)	Superficie forestière calibrée (ha)	
	2005	2005	
Forêt départementalo-domaniale (FDD)	25292	24162	
Forêt départementale	1395	1333	
Forêt domaniale du littoral	1396	1334	
Forêts du domaine public lacustre et maritime (DPL/M)	7455	7122	
Forêt du Conservatoire du Littoral	125	119	34070
Forêt privée	31800	30379	30379
<b>Total</b>	<b>67463</b>	<b>64449</b>	<b>64449</b>

Propriété publique  
Propriété privée  
Total

Pour 1990, 2000 et 2010 : le taux de variation à dire d'expert (-0,3% par an) est également appliqué à partir de la valeur des forêts 2005 ajustée à la nouvelle superficie des terres de la Guadeloupe (qui n'inclut pas les îles de Saint Barthélemy et Saint Martin).

Afin de retenir des chiffres comparables, les données des années antérieures ne prennent pas en compte les superficies forestières de St Martin et de St Barthélémy, bien que la séparation ne soit intervenue qu'en 2007.

A noter que les évolutions concernent uniquement la forêt privée. En effet, la superficie de la forêt publique est à peu près constante depuis 1990 grâce au régime de protection dont elle bénéficie.

### 2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	Catégorie FRA		
	Propriété publique	Propriété privée	Autre forme de propriété
Forêt départementalo-domaniale (FDD)	100%		
Forêt départementale	100%		
Forêt domaniale du littoral	100%		
Forêts du domaine public lacustre et maritime (DPL/M)	100%		
Forêt du Conservatoire du Littoral	100%		
Forêt privée		100%	

## 2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	34,1	34,1	34,1
Propriété privée	33,3	31,3	30,3
...dont appartenant à des particuliers	N.D.	N.D.	N.D.
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	N.D.	N.D.	N.D.
...dont appartenant à des collectivités locales	N.D.	N.D.	N.D.
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	0	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>67,4</b>	<b>65,4</b>	<b>64,4</b>

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse <b>négative</b> , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
Dans le cas particulier de la forêt départementalo-domaniale, le département est reconnu propriétaire mais l'exercice de ce droit de propriété est « suspendu tant que l'Etat a l'usage des biens considérés ». L'Etat ayant l'usage des propriétés forestières sous ce statut particulier, il bénéficie (ou plutôt l'ONF pour le compte de l'Etat) des recettes issues de la gestion (dont les ventes de bois).		



**Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	34,1	34,1	34,1
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>34,1</b>	<b>34,1</b>	<b>34,1</b>

**2.5 Commentaires au tableau T2**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	N'étant pas reconnues comme forêts (mais comme autres terres boisées), les formations naturelles altitudinales des sommets de la Basse Terre : 2472 ha) ne sont pas comprises dans ces tableaux.	Superficie stable
Propriété privée		Quelques défrichements compensés par l'accroissement naturel
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

**Autres commentaires généraux au tableau**

Nous avons classé la forêt des collectivités locales (Département) dans les forêts publiques, et non pas parmi les forêts privées (cf tableau 2a). Il nous a semblé que cela était plus en accord avec les définitions respectives de ces 2 catégories. La propriété publique comprend les forêts de l'Etat, d'établissements publics (Conservatoire du Littoral) ou de collectivités (Département). Elle est gérée directement par l'ONF (FDD, forêt départementale, forêt domaniale), ou par le biais de conventions (CDL).

### 3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

#### 3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
<b>Catégories de fonctions désignées principales</b>	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
<b>Catégories spéciales de désignation et gestion</b>	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	Forêt publique + forêt privée faisant l'objet d'un document de gestion (pas de certification, RTG ou CBPS en Guadeloupe).
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

## 3.2 Données nationales

### 3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Premier aménagement forestier de la Forêt Départementalo-Domaniale (FDD) de la Guadeloupe	E	Surface de chaque série	1979	Les forêts sont divisées en séries regroupant les parcelles forestières ayant le même objectif principal
Départementalo-Domaniale (FDD) de la Guadeloupe	E	Surface de chaque série	2000	Les forêts sont divisées en séries regroupant les parcelles forestières ayant le même objectif principal
Aménagement forestier de la Forêt Domaniale du Littoral (FDL) de la Guadeloupe	E	Surface de chaque série	1996	Les forêts sont divisées en séries regroupant les parcelles forestières ayant le même objectif principal Une seule série pour cette forêt, intérêt écologique et accueil du public
Directives Locales d'Aménagement des forêts humides littorales de la Guadeloupe (DPL/DPM, c'est à dire Domaine Public Lacustre et Maritime))	E	Surface de chaque série	1999	Les forêts sont divisées en séries regroupant les parcelles forestières ayant le même objectif principal Une seule série pour cette forêt, intérêt écologique et accueil du public
Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages, DIREN, 2001	E	Zone centrale, parc national de la Guadeloupe	2001	Données cadastrales
« Carte écologique de la Guadeloupe », Alain ROUSTEAU, 1996	E	Surface des « Autres terres boisées »	1994	A partir d'inventaires systématiques.
L'état de l'environnement en Guadeloupe - Edition 2006	E		2006	<a href="http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html">http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html</a>
ONF-USGD, 2002, Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 2002-2011	E		2002	

### 3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Séries de production de la FDD	Plantations forestières
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du public de la FDD, hors zone	Forêt à usage multiple et à rôle de production très minoritaire

centrale	
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du public de la FDL	Forêt à usage multiple et à rôle de production très minoritaire
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du public du DPL/DPM	Forêt à usage multiple et à rôle de production très minoritaire
Surface totale des forêts des collectivités relevant du régime forestier	Forêts à usage multiple et à rôle de production très minoritaire
Zone Centrale du Parc National de la Guadeloupe	Forêt primaire, réservoir de biodiversité, ou toute altération de la qualité du milieu est proscrite par voie réglementaire. Ce sont aussi des zones faisant l'objet d'une très forte fréquentation touristique, dans laquelle le Parc intervient.

### 3.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficies à la date de collecte des données			
	1979	1996	1999	2000
Séries de production de la FDD	12800	2800	2800	2800
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du public	13826	23826	23826	23826
Surface totale des forêts des collectivités relevant du régime forestier	1519	1519	1519	1519
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du DPL/DPM (surface totale)	7455	7455	7455	7455
<b>Total</b>	<b>35600</b>	<b>35600</b>	<b>35600</b>	<b>35600</b>

La superficie de la zone centrale du Parc national de Guadeloupe est de 17300 ha selon DIREN (2001), dont 16 500 ha en forêt publique (dont 2 472 ha de formations altimontaines non classées en forêt). Le PNG existe depuis 1989.

La superficie des Autres terres boisées (soit 2472 ha) correspond à la zone des formations altitudinales boisées de la Guadeloupe (Rousteau, 1996). Elle n'est pas comprise dans le tableau ci-dessus mais serait classée en série d'intérêt écologique général et d'accueil du public.

## 3.3 Analyse et traitement des données nationales

### 3.3.1 Calibrage

Pas de calibrage.

### 3.3.2 Estimation et prévision

Les données ont tout d'abord été reclassées (voir chapitre suivant) pour simplifier les calculs.

Pour les forêts : Les superficies calculées correspondent à un regroupement de parcelles auxquelles on assigne un objectif commun. Ces décisions sont prises lors des révisions

d'aménagement forestier et fixent les superficies pour une durée de 10 à 20 ans selon les aménagements :

- La série de production de la Forêt départementalo-domaniale regroupe les seules forêts de production au sens FRA.
- La superficie de la zone centrale du Parc national, établi en 1989, ne varie pas dans le temps et est entièrement dédiée à la conservation de la biodiversité et à l'accueil du public (c'est à dire dans la catégorie "Usages multiples").
- La réserve naturelle des îlets de Petite Terre de la Désirade (créée en 1998) a une superficie terrestre de 150 ha, dédiée à la conservation de la biodiversité.
- Pour les forêts à usages multiples, il s'agit de la somme de la zone centrale du parc national, des séries d'intérêt écologique général et d'accueil du public ainsi que de celle des collectivités. On appelle forêts des collectivités l'ensemble des forêts départementales *stricto sensu* de la Guadeloupe.
- La superficie restante non couverte par les données est considérée comme n'ayant aucune fonction, ou une fonction non déterminée. Elle correspond aux forêts privées.

Les données de 1979 (Premier aménagement forestier de la Forêt Départementalo-Domaniale (FDD) de la Guadeloupe) sont valables jusqu'en 1990 (aménagement pour la période 1979=1990).

Pour 2000, les données issues de la Révision d'aménagement forestier de cette Forêt, celles issues de l'Aménagement forestier de la Forêt Domaniale du Littoral et les Directives Locales d'Aménagement des forêts humides littorales sont alors utilisées.

Les données estimées pour 2005 et 2010 sont les mêmes que celles de 2000.

### 3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes nationales	Catégories FRA (fonctions principales)					
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services Sociaux	Usages multiples	Fonction inconnue
Séries de production de la FDD	100%					
Série d'intérêt écologique général et d'accueil du public des différentes forêts, hors zone centrale du PNG					100%	
Réserve naturelle des îlets de Petite Terre			100 %			
Zone centrale du Parc National de la Guadeloupe					100%	
Autres zones						100%

- La série d'intérêt écologique général et d'accueil du public hors de la zone centrale, reclassée en « Usages multiples », inclut comme fonctions l'intérêt écologique général (protection au sens FRA), la conservation de la biodiversité et l'accueil du public (services sociaux au sens FRA).
- La superficie des forêts non couverte par les classes nationales (c'est-à-dire les forêts privées qui ne sont pas tenues à un plan de gestion) est considérée comme étant de « fonction inconnue » selon FRA.

### 3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	12,8	2,8	2,8	2,8
Protection du sol et de l'eau	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	0	0,2	0,2	0,2
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	21,3	31,1	31,1	31,1
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	33,3	31,3	30,3	29,4
<b>TOTAL</b>	<b>67,4</b>	<b>65,4</b>	<b>64,4</b>	<b>63,5</b>

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	34,1	34,1	34,1	34,1
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	14,2	14,4	14,4	14,4
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	34,1	34,1	34,1	34,1
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	N.D.	N.D.	28	33,7

### 3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Plantations de Mahogany, dont 2 700 ha font encore l'objet d'une gestion de production. Plantations de laurier rose (environ 100 ha).	Tendance à la baisse, compte tenu des difficultés d'accès et de la faiblesse de la filière bois locale
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité	Réserve naturelle	
Services sociaux		
Usages multiples	Séries de protection et accueil du public des forêts gérées par l'ONF, terrains du Conservatoire du Littoral. Le cœur du Parc National se retrouve en majorité dans cette catégorie (accueil +	

	conservation)	
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue	Toutes les forêts privées sont dans la classe « fonction inconnue ».	
Superficie de domaine forestier permanent	Forêts publiques	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Cœur du PN (16 500 ha dont 14200 ha de forêts) Debroize et Tamby, 2005, <i>Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Guadeloupe, Rapport National</i> , FAO, Rome, 27 p. et réserve naturelle	
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	Forêt publique : La superficie sous gestion durable est retenue comme étant égale à celle du domaine forestier permanent compte tenu du régime de protection particulière dont bénéficie ce domaine, qui permet de le préserver du défrichement et de la surexploitation. Cette superficie n'est pas complètement couverte par des plans d'aménagement compte tenu de la faiblesse des enjeux et des menaces concernant un certain nombre de ces forêts (les plans d'aménagement manquants sont toutefois en cours d'élaboration).	
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Forêt publique sauf une partie de la forêt du DPL	

#### Autres commentaires généraux au tableau

Le Parc National de Guadeloupe a été créé dans un objectif de conservation de la biodiversité, et l'ensemble de la zone cœur de ce parc National a donc été jusqu'à maintenant classée dans cette rubrique jusqu'à maintenant. Toutefois, il convient de prendre en compte différents facteurs :

- l'importance de la fréquentation touristique dans le cœur du parc national, et le très fort développement de celle-ci depuis la création
- l'implication forte du parc national dans l'organisation et la gestion de l'accueil du public (aménagement d'aires d'accueil, de sentiers de randonnée, labellisation de professionnels du tourisme...)

Cela nous a conduit à considérer qu'à compter de 2010, le cœur du parc national relevait de 2 usages : conservation de la biodiversité d'une part, et accueil du public (c'est à dire services sociaux) d'autre part. par voie de conséquence, la superficie du cœur du parc national relève désormais de la rubrique "Usages multiples".

## 4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

### 4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
<b>Catégories de caractéristiques</b>	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
<b>Catégories spécifiques</b>	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

### 4.2 Données nationales

#### 4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Debroize et Tamby, 2005, <i>Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Guadeloupe, Rapport National</i> , FAO, Rome, 27 p.	M		2005	

#### 4.2.2 Classement et définitions

#### 4.2.3 Données de base

La forêt primaire est constituée de la Zone de cœur du Parc national de Guadeloupe (14828 ha), des formations altitudinales (2 472 ha) d'autres terres boisées au sens de FRA). Les



formations altitudinales, étant considérées comme des autres terres boisées, ne sont pas prises en compte dans les estimations présentées dans le tableau final T4. La superficie totale de forêt primaire est considérée constante dans le temps depuis 1990.

La forêt de la réserve naturelle des îlets de Petite Terre ne peut malheureusement pas être considérée comme primaire.

Les plantations sont constituées de mahogany (très majoritairement) et de laurier rose (*Podocarpus sp*). Elles sont évaluées à 4200 ha depuis 2000 et sont considérées constantes dans le temps. Une superficie de 4100 ha est constituée de plantations d'espèces introduites (mahogany).

Les forêts restantes : les forêts privées, les anciennes série de production, ancien groupe d'attente de la FDD (vieilles plantations abandonnées) sont considérées comme étant des « Autres forêts naturellement régénérées selon FRA ».

Mangroves : La superficie des mangroves varie très peu depuis 2000. En accord avec le service gestionnaire (Direction départementale de l'Équipement, service maritime), elle est retenue égale à 7 455 ha.

Il n'existe pas de plantations d'hévéa et les données concernant les bambous ne sont pas disponibles.

### 4.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

#### 4.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

#### 4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

### 4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	14,8	14,8	14,8	14,8
Autres forêts naturellement régénérées	48,4	46,4	45,4	44,5
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	4,2	4,2	4,2	4,2
...dont d'espèces introduites	4,1	4,1	4,1	4,1
<b>TOTAL</b>	<b>67,4</b>	<b>65,4</b>	<b>64,4</b>	<b>63,5</b>

**Tableau 4b**

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	ND	7,5	7,5	7,5
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

**4.5 Commentaires au tableau T4**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Zone de cœur du PNG, les formations altitudinales	
Autre forêt naturellement régénérée	Forêts privées, anciennes série de production, ancien groupe d'attente de la FDD (vieilles plantations abandonnées)	
Forêt plantée	Plantations de mahogany et de laurier rose ( <i>Podocarpus</i> sp).	
Plantations d'hévéas		
Mangroves		
Bambou		

**Autres commentaires généraux au tableau**

Il convient de noter que par suite du détachement de St Martin et de St Barthélemy, l'ensemble des données de superficie ont été retraitées, et cela explique les modifications que l'on peut constater avec FRA 2005.

## 5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

### 5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

### 5.2 Données nationales

#### 5.2.1 Sources des données

#### 5.2.2 Classement et définitions

#### 5.2.3 Données de base

Aucun boisement ni expansion naturelle de forêt n'a été réalisé depuis 1990.

### 5.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 5.3.1 Calibrage

#### 5.3.2 Estimation et prévision

#### 5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

### 5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			Établissement de forêts annuel (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	ND	ND	ND
Reboisement	ND	ND	0	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	0	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	ND	ND	ND

### 5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		Pas de boisement sur terres non forestières, compte tenu de la “faim” de terres agricoles.
Reboisement		Pas de reboisement depuis 2005.
Expansion naturelle de la forêt		Pas d'extension naturelle de la forêt, toujours pour cause de la “faim” de terres agricoles.

Autres commentaires généraux au tableau

## 6 Tableau T6 – Matériel sur pied

### 6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

### 6.2 Données nationales

#### 6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	M	% des essences volumes sur pied pour les différentes formations	2008	
Inventaires forestiers statistiques	M		1974	Concerne uniquement la forêt de la Basse-Terre, mais on peut étendre ces résultats à la Guadeloupe

#### 6.2.2 Classement et définitions

Cf le chapitre 1 pour les définitions des différentes formations végétales.

#### 6.2.3 Données de base

Type de formation	Volume sur pied	Observations
Forêt hygrophile	550 m <sup>3</sup> /ha	Précomptage à partir d'un diamètre 10 cm.
Plantation de mahogany	194 m <sup>3</sup> /ha	
Forêt mésophile	379 m <sup>3</sup> /ha	
Forêt xérophile	83 m <sup>3</sup> /ha	
Mangrove	196 m <sup>3</sup> /ha	

Source : Durrieu de Madron, 2008

Les superficies des différentes formations végétales sont les suivantes :

Catégorie	Superficie (ha) 2006
Mangrove	7 455
Forêt xérophile	5 240

Forêt mésophile	14 410
Forêt hygrophile (dont plantations de laurier rose)	33 245
Peuplement de Mahogany	4 100
<b>Total</b>	<b>64 450</b>

### 6.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 6.3.1 Calibrage

Pas nécessaire (voir ci-dessous).

#### 6.3.2 Estimation et prévision

Les données datent de 2006 et sont donc considérées valables pour 2005.

Catégorie	Superficie (ha) 2006	Volume (m <sup>3</sup> /ha)	Volume sur pied (m <sup>3</sup> )
Mangrove	7 455	196	1 461 180
Forêt xérophile	5 240	83	434 920
Forêt mésophile	14 410	379	5 461 390
Forêt hygrophile (dont plantations de laurier rose)	33 245	550	18 284 750
Peuplement de Mahogany	4 100	194	795 400
<b>Total</b>	<b>64 450</b>		<b>26 437 640</b>

Pour 1990, 2000 et 2010, le volume moyen (soit 410 m<sup>3</sup>/ha) est multiplié par la superficie totale forestière en 2010 (voir chapitre 1).

A noter que les conifères sont uniquement représentés par *Podocarpus sp* (appellation locale : laurier rose), dont la surface des peuplements se limite à un peu plus d'une centaine d'hectares.

Le volume commercial est constitué des plantations de Mahogany dont la superficie est considérée constante de puis 2000. Sur l'ensemble des peuplements de mahogany, seule la moitié environ a un objectif de production. Les chiffres indiqués dans le tableau final se rapportent à l'ensemble des peuplements de mahogany, quel que soit leur objectif. L'évolution des volumes dans le temps est effectivement donnée à dire d'expert.

Autres terres boisées : Dans le chapitre suivant (cf paragraphe 7.2.3), il existe des données de biomasse concernant les formations boisées d'altitude, considérées comme étant des autres terres boisées au sens de FRA :

La biomasse totale des autres terres boisées est estimée à 20 000 tonnes.

Il est possible d'estimer un volume pour les autres terres boisées en utilisant l'équation :  
Matériel sur pied = Biomasse au dessus du sol/BCEF

Avec biomasse au dessus du sol incluant la biomasse épigée et celle des lianes et épiphytes (soit 7,1 tonnes/ha au total) et un BCEF de 0,95 selon les directive FRA2010 (FAO, 2008)

Il s'agit là d'une approximation raisonnable.

### 6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

## 6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
<b>Total matériel sur pied</b>	27,6	26,8	26,4	26,0	0,02	0,02	0,02	0,02
... dont conifères	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0
... dont feuillus	27,5	26,7	26,3	25,9	0,02	0,02	0,02	0,02
<b>Matériel sur pied d'espèces commerciales</b>	0,6	0,7	0,8	0,8	0,02	0,02	0,02	0,02

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 <sup>ère</sup>	<i>Dacryodes excelsa</i>	Gommier blanc	N.D.	N.D.	N.D.
2 <sup>ème</sup>	<i>Amanoa caribea</i>	Bois rouge	N.D.	N.D.	N.D.
3 <sup>ème</sup>	<i>Richeria grandis</i>	Marbri	N.D.	N.D.	N.D.
4 <sup>ème</sup> ?	<i>Sweitenia mahogany</i>	Mahogany	0,6	0,7	0,8
5 <sup>ème</sup>	<i>Simarouba amara</i>	Acajou blanc	N.D.	N.D.	N.D.
6 <sup>ème</sup>	<i>Symphonia globulifera</i>	Palétuvier jaune	N.D.	N.D.	N.D.
7 <sup>ème</sup>	<i>Byrsonyma coriacea</i>	Mauricif patagon	N.D.	N.D.	N.D.
8 <sup>ème</sup>	<i>Chimarrhis cymosa</i>	Résolu	N.D.	N.D.	N.D.
9 <sup>ème</sup>	<i>Phoebe elongata</i>	Bois doux chypre	N.D.	N.D.	N.D.
10 <sup>ème</sup>					
<b>Restantes</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>26,4</b>

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1<sup>ère</sup> position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine <sup>1</sup> d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AT	

<sup>1</sup> Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

## 6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues	Données récoltées uniquement pour les forêts denses humides de la Guadeloupe. Néanmoins, ces espèces restent les plus représentées en volume pour l'ensemble de la Guadeloupe.	

Autres commentaires généraux au tableau



## 7 Tableau T7 – Biomasse

### 7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

### 7.2 Données nationales

#### 7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	E		2008	

#### 7.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Épignée	Biomasse épignée des arbres (corrélée à la région et au type de peuplement)
Litière	1,1 % de la biomasse épignée
Bois mort	6,6 % de la biomasse épignée
Lianes, épiphytes	2 % de la biomasse épignée (sauf pour les milieux salés), négligeable
Racines	22-24 % de la biomasse épignée pour les peuplements de Basse-Terre 42 % pour les autres peuplements

### 7.2.3 Données de base

Les données ci-dessous datent de 2006 et 2008.

Types de formation	Surface (ha)	Biomasse (tonnes/ha)					
		Épignée	Litière	Bois mort	Liane	Racine	Totale
Forêt hygrophile	26 575	566	6,2	37,4	13,0	124,5	747
Plantation de Mahogany	4 100	190	2,1	12,5	4,4	41,8	250
Forêt naturelle hygrophile dégradée	3 500	283	3,1	18,7	6,5	62,3	374
Forêt mésophile	14 160	195	2,1	12,9	4,5	42,9	257
Milieu xérophile	5 150	43	0,5	2,8	1,0	18,1	65
Forêt marécageuse à <i>Pterocarpus</i>	2 600	141	1,6	9,3	-	59,2	211
Mangrove	7 455	128	1,4	8,4	-	53,8	192
<b>Total *</b>	<b>63 540</b>	<b>332</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>78</b>	<b>442</b>
Formations boisées d'altitude	2 472	7	0,07	0,4	0,1	1,5	9

\* en fonction de la proportion de chaque type de formation dans la surface totale

## 7.3 Analyse et traitement des données nationales

### 7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire car les taux de biomasse sont directement appliqués aux superficies telles que présentées dans T1.

### 7.3.2 Estimation et prévision

Les taux de biomasse pour les formations forestières sont considérées comme valables pour 2005 et 2010.

Par contre, les biomasses des formations boisées d'altitude sont considérées valables pour les 4 années de références (autres terres boisées au sens de FRA) (Ni exploitation ni modification de surface de ce type de peuplement).

### 7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	reclassement
Épignée	100% Biomasse aérienne
Litière*	-
Bois mort	100% Bois mort
Lianes, épiphytes	100% Biomasse aérienne
Racines	100% Biomasse souterraine

\* La litière ne fait pas partie des classes FRA.

#### 7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	23,2	22,5	22,1	21,7	0,02	0,02	0,02	0,02
Biomasse souterraine	5,2	5	5	5,0	0,01	0,01	0,01	0,01
Bois mort	1,4	1,4	1,4	1,4	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>29,8</b>	<b>28,9</b>	<b>28,5</b>	<b>28,1</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>

#### 7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	Biomasse épigée + lianes et épiphytes	
Biomasse souterraine	Racines	
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau

## 8 Tableau T8 – Stock de carbone

### 8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

### 8.2 Données nationales

#### 8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	E		2008	

#### 8.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Épignée	Stock de C dans la biomasse épignée des arbres
Litière	Stock de C dans 1,1 % de la biomasse épignée
Bois mort	Stock de C dans 6,6 % de la biomasse épignée
Racines	Stock de C dans 22-24 % de la biomasse épignée pour les peuplements de Basse-Terre, 42 % pour les autres peuplements
Sol	Stock de C dans 30 % de la biomasse épignée

### 8.2.3 Données de base

Types de formation	Superficie	C épicé	C litière	C bois mort	C sol	C racines	C tot
Forêt hygrophile	26 575	269	3	18	140	59	488
Plantation de Mahogany	4 100	90	1	6	120	20	237
Forêt naturelle hygrophile dégradée	3 500	134	1	9	120	29	294
Forêt mésophile	14 160	93	1	6	110	20	230
Forêt xérophile	5 150	20	0	1	33	9	64
Forêt marécageuse à <i>Pterocarpus</i>	2 600	67	1	4	89	28	190
Mangrove	7 455	61	1	4	80	26	171
<b>Total *</b>	<b>63 540</b>	<b>158</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>113</b>	<b>37</b>	<b>320</b>
Formations boisées d'altitude	<b>2 472</b>	3,3	0,03	0,2	1	0,7	5,3

\* en fonction de la proportion de chaque type de formation dans la surface totale

## 8.3 Analyse et traitement des données nationales

### 8.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

### 8.3.2 Estimation et prévision

Les taux de carbone sont appliqués directement aux superficies forestières de T1.

### 8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

## 8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	10,8	10,4	10,2	10,0	0,01	0,01	0,01	0,01
Carbone dans la biomasse souterraine	2,5	2,4	2,4	2,4	0,002	0,002	0,002	0,002
<b>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</b>	<b>13,3</b>	<b>12,8</b>	12,6	12,4	0,012	0,012	0,012	0,012
Carbone dans le bois mort	0,6	0,6	0,6	0,6	0	0	0	0
Carbone dans la litière	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0
<b>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	0,7	0,7	0	0	0	0
Carbone dans le sol	7,6	7,4	7,3	7,2	0,002	0,002	0,002	0,002
<b>TOTAL</b>	<b>21,6</b>	<b>20,9</b>	<b>20,6</b>	<b>20,3</b>	<b>0,014</b>	<b>0,014</b>	<b>0,014</b>	<b>0,014</b>

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	1 m
---	-----

### 8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone dans la biomasse épigée	
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone dans les racines	
Carbone dans le bois mort		
Carbone dans la litière		
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau

## 9 Tableau T9 – Incendies de forêt

### 9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

### 9.2 Donnée nationales

#### 9.2.1 Sources des données

#### 9.2.2 Classement et définitions

#### 9.2.3 Données de base

Pas de suivi précis des superficies victimes de feux de forêts, qui sont très rares.

### 9.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 9.3.1 Calibrage

#### 9.3.2 Estimation et prévision

#### 9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

### 9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	0	ND	0	ND	0	ND
... dont de forêt	0	ND	0	ND	0	ND
... dont d'autres terres boisées	0	ND	0	ND	0	ND
... dont d'autres terres	0	ND	0	ND	0	ND

**Tableau 9b**

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	ND	0	0
Feu planifié	ND	0	0

**9.5 Commentaires au tableau T9**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	On ne dispose pas de chiffres concernant les incendies de forêt, rarissimes en Guadeloupe.	
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Pas de feux planifiés en Guadeloupe	



## 10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

### 10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

### 10.2 Données nationales

#### 10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Delnatte César, 2003, <i>La Guadeloupe face aux espèces allochtones : étude préalable d'évaluation de la menace des espèces végétales invasives dans le parc national de la Guadeloupe</i> , mémoire de DESS, université de Metz	E		2003	
ONF	E		2008	

#### 10.2.2 Classement et définitions

#### 10.2.3 Données de base

Espèces envahissantes ligneuses : superficie totale estimée en 2005 entre 2 à 300 hectares (à dire d'experts). Les principales espèces sont les suivantes :

*Bambusa vulgaris* (bambou) : Utilisé pour délimiter la FDD dans les années 1950, le bambou se rencontre maintenant dans les forêts méso-xérophiles secondarisées en bordure de chemin et de rivières. Il peut mener à la formation de peuplements monospécifiques. La lutte mécanique et chimique est envisagée. Une centaine d'hectares ?

*Dichrostachys cinerea* (acacia de St Domingue) : Naturalisée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en Guadeloupe, cette espèce est notamment propagée par le bétail. Incontrôlée, elle forme des fourrés denses et impénétrables, se transformant en forêts monospécifiques. La lutte mécanique étant quasiment impossible, des herbicides systémiques peuvent être utilisés sur le feuillage.

*Pinus caribaea* (pin des Caraïbes) : Essence utilisée en reboisement dans les années 1940, elle est « sortie » des plantations de l'ONF et se répand le long des routes forestières. La lutte mécanique est possible.

*Spathodea campanulata* (tulipier du Gabon) : Introduit pour l'ornement, cet arbre envahit les régions agricoles abandonnées, et les lisières forestières. Il tend à former des peuplements monospécifiques. L'annélation est prescrite.

*Syzygium jambos* (pomme rose) : Introduite au XVIII<sup>ème</sup> siècle dans les jardins botaniques, elle colonise les berges des cours d'eau. Lorsque cette essence atteint la canopée, on observe un déplacement des espèces indigènes. La lutte est délicate (mécanique impossible, chimique risquée en raison de la proximité des cours d'eau).

### 10.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 10.3.1 Calibrage

#### 10.3.2 Estimation et prévision

#### 10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

### 10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	ND	ND	2
Perturbation par les maladies	ND	ND	ND
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
<b>Total</b>	ND	ND	ND

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement. La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

**Tableau 10b – Les plus importants infestations d’insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt**

Description / Nom	Espèce ou genre touché	Année(s) de la dernière infestation, éruption	Superficie touchée (1000 ha)	cycle (ans)
Fourmi manioc ( <i>Acromyrmex octospinosus</i> )		2008	2	
Mineuse des pousses ( <i>Hypsipyla grandella</i> )				
Scolyte ( <i>Hexacolus guyanensis</i> )			0.5	
Fomes	<i>Sweitenia mahogany</i>		0.5	

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l’infestation.

**Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses**

Nom scientifique de l’espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
<i>Bambusa vulgaris</i> (bambou)	ND
<i>Dichrostachys cinerea</i> (acacia de St Domingue)	ND
<i>Pinus caribaea</i> (pin des Caraïbes)	ND
<i>Spathodea campanulata</i> (tulipier du Gabon)	ND
<i>Syzygium jambos</i> (pomme rose)	ND
<b>Total</b>	<b>0,3</b>

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu’il pourrait y avoir superposition.

### 10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes	La progression de la fourmi manioc est inquiétante. Cette espèce s’attaque à de nombreuses espèces végétales, notamment les fougères arborescentes et le Mahogany. Mineuse des pousses ( <i>Hypsipyla grandella</i> ) : Cause des dégâts en détruisant la pousse terminale des tiges : apparition de fourches gênantes quant à la conformation de l’arbre Scolyte ( <i>Hexacolus guyanensis</i> ) : Dégâts importants aux plantations de Mahogany. Fomes : Dégâts localisés sur une seule zone, sur les peuplements de Mahogany âgés de plus de 45 ans.	Présence chronique et en expansion
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d’autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

## 11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

### 11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

### 11.2 Données nationales

#### 11.2.1 Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
ONF-USGD, 2002, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 2002-2011</i>	E	Bois d'œuvre	2002	
FAOSTAT	M	Production de bois de feu sous écorce	1988 à 2007	Base de données de la FAO

#### 11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Bois d'œuvre	Concerne majoritairement, voire exclusivement le Mahogany, volumes vendus pas les services locaux de l'ONF (et donc en provenance des seules forêts publiques, mais les exploitations en forêt privée sont négligeables).
Etais, gaulettes	Les étais servent pour les constructions traditionnelles, et les gaulettes pour la confection des nasses à poissons.

#### 11.2.3 Données de base

##### Bois de feu :

En l'absence de données nationales, les données issues de FAOSTAT ont été utilisées. Elles concernent la production de bois de feu :

1988	1989	1990	1991	1992
15000	15000	15000	15000	15000

1998	1999	2000	2001	2002
15000	15000	15000	15000	15000

2003	2004	2005	2006	2007
15000	15000	15000	31820	31900

## Extraction du bois d'œuvre

(Volumes sur écorce récoltés en m3)

2004	2005	2006	2007	2008
283	269	290	107	36

Les années 2007 et 2008 ont été perturbées par le cyclone Dean survenu en août 2007, mais de façon générale la récolte reste inférieure à 300 m3 / an.

Etais et gaulettes : récolte de 2 à 6 000 pièces par an :

Etais : utilisés localement pour la construction

Gaulettes : utilisées pour l'agriculture (rames) ou la pêche (fabrication de nasses).

Les données concernant l'extraction de bois industriel pour 1990 et 2000 proviennent des archives ONF locales et sont directement renseignés dans le tableau final.

### **11.3 Analyse et traitement des données nationales**

#### **11.3.1 Calibrage**

#### **11.3.2 Estimation et prévision**

Bois de feu : Les estimations d'extraction de bois de feu se font de la manière suivante : la moyenne des données issues de 5 années consécutives est réalisée : 1988 à 1992 pour l'année de référence 1990, et 1998 à 2002 pour l'année de référence 2000 et de 2003 à 2007 pour l'année de référence 2005.

La valeur est donnée en mètres cubes sous écorce. Or il est nécessaire de convertir cette valeur en mètres cubes sur écorce grâce à un facteur de 1.15 (préconisé dans les Directives de la FAO, 2008).

Bois industriel : Les estimations des bois industriels correspondent au bois d'œuvre, et les chiffres donnés correspondent à l'état des ventes réalisées par les services locaux de l'ONF (en partant du principe qu'il n'y a pas de vente en forêt privée, ou bien des ventes dont le volume est tout à fait négligeable : quelques m3 par an).

#### **11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010**

### **11.4 Données à insérer dans le tableau T11**

Catégorie de FRA 10	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m <sup>3</sup> sur écorce)	0,79	0,5	0,2	17,2	17,2	25,0
... dont provenant de la forêt	0,79	0,5	0,2	17,2	17,2	25,0
Valeur unitaire (monnaie nationale / m <sup>3</sup> sur écorce)	29	38	38	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	22,9	19	7,6	n.d.	n.d.	n.d.

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>
Nom de la monnaie nationale	Francs	Euros	Euros

### 11.5 Commentaires au tableau T11

<b>Variable / catégorie</b>	<b>Commentaires sur les données, les définitions, etc.</b>	<b>Commentaires sur les tendances indiquées</b>
Volume total de bois industriel	Seul apparaît le volume commercialisé de Mahogany. Il faudrait ajouter les gaulettes et états, mais l'on ne dispose que de la valeur totale (4 575 €an) et non du volume. La filière bois en Guadeloupe est pour ainsi dire quasiment inexistante, ce qui fait que les Mahoganys sont très difficilement commercialisables, alors qu'il existe une ressource théorique importante. Le chiffre à prendre en compte concernant les revenus annuels est pour cette raison de 19 000 €an.	
Volume total de bois de feu		
Valeur unitaire		
Total value		

## 12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Classe nationale	Définition
Graines	Fabrication de bijoux et d'objets artisanaux
Troncs de fougères arborescentes	Pots décoratifs pour le repotage de plantes d'ornement
Fleurs	Fleurs coupées pour la confection de bouquets

Pas de données chiffrées sur cet aspect. Les PFNL sont exploités artisanalement, suite à des récoltes parfois frauduleuses en forêt publique, la production étant vendue sur les marchés.

## 13 Tableau T13 – Emploi

### 13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

### 13.2 Données nationales

#### 13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Dires d'expert	M		2008	

#### 13.2.2 Classement et définitions

Pas de définition.

#### 13.2.3 Données de base

Les données de base datent de 2008.

Organisme	Nombre de salariés total	Nombre de personnes travaillant Dans le secteur forestier	% de femmes
ONF	85	85	36.5
ONCFS	6	6	0
PNG	61	30	n.d.
DDAF (sans DSV)	113	2	60
CDL	3	2	33
DIREN		0	30
Total	268	125	43

### 13.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

#### 13.3.2 Estimation et prévision

Les données de 2008 sont supposées valables pour 2005.



### 13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	Catégorie FRA
ONF	30% Production primaire de bien 50 % gestion d'aires protégées
ONCFS	20 % gestion des aires protégées
PNG	100% emploi dans la gestion des aires protégées
DDAF (sans DSV)	10 % emploi dans la gestion des aires protégées
CDL	100% emploi dans la gestion des aires protégées
DIREN	20 % emploi dans la gestion des aires protégées

Remarque : Certaines classes nationales voient une partie de leur personnel qui ne peut pas être reclassée dans une des catégories FRA, ce qui explique les pourcentages inférieurs à 100% dans le tableau ci-dessus.

### 13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	n.d.	n.d.	0,03
...dont emploi salarié	n.d.	n.d.	0,03
... dont emploi à titre indépendant	n.d.	n.d.	0
Emploi dans la gestion des aires protégées	n.d.	n.d.	0,1*

\* A noter qu'il s'agit d'une valeur arrondie, qui en outre tient compte de quelques emplois dans des structures non répertoriées dans les données de base (structures associatives en particulier).

### 13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	Personnels de l'ONF pour 30% de ces personnels	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées	Personnels du CDL, du PNG, et personnels de l'ONF (50 % d'entre eux) ou d'associations.	

## 14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

### 14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

### 14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	2007	
	Référence du document	Déclaration du ministre de l'agriculture et de la pêche du 21 novembre 2007, en conclusion des Assises de la Forêt et à la suite du Grenelle de l'Environnement conclu par le Président de la République le 25 octobre 2007. Cette déclaration appelle à l'élaboration d'un plan d'actions pour la politique forestière. Un plan d'actions forêt est intégré à la stratégie nationale pour la biodiversité.	
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme Forestier National (2006-2015)	
	Année de démarrage	2006	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/>	En cours de formulation
		<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'application
		<input type="checkbox"/>	En révision
		<input type="checkbox"/>	Processus temporairement suspendu
Référence du document ou site web	<a href="http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret">http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret</a>		

<b>Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, il existe une loi forestière spécifique
	<input type="checkbox"/>	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
	<input type="checkbox"/>	Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	Code Forestier révisé en 2001
	Année du dernier amendement	2008
	Référence du document	Code Forestier (Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt).

**En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.**

<b>4. Déclarations décentralisées de politique forestière</b>	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
<b>5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt</b>	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

### 14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

## 15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

### 15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

### 15.2 Données de base

### 15.3 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X	1 <sup>er</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		2 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		3 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		4 <sup>ème</sup> degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	ONF (Office National des Forêts) DAF (Direction de l'agriculture et de la forêt) PNG (Parc National de la Guadeloupe)	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	DAF, ONF	

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	118	43
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	40	33

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

#### 15.4 Commentaires au tableau T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	

## 16 Tableau T16 – Formation et recherche

### 16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

### 16.2 Données nationales

#### 16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Site internet de l'université Antilles-Guyane	M		2008	

#### 16.2.2 Données de base

- Master Ecosystèmes naturels et exploités
- 17 enseignants dans le département biologie de l'UFR Sciences exactes et naturelles
- Activités de recherche :
  - DYNECAR, EA 926 - Dynamique des Ecosystèmes Caraïbes et Biologie des Espèces Inféodées  
Directeur : Mr Max LOUIS max.louis@univ-ag.fr Tél : 0590 48.30.04
  - C.E.M.I.N.A.G, Centre d'études Appliquées au Milieu Naturel des Antilles et de la Guyane  
Directeur : Mr Claude Bouchon Tél : 059048 30.05 ceminag@univ-ag.fr

Pas de formation dans le domaine de la forêt en Guadeloupe, et pas d'organisme de recherche spécifique.

### 16.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 16.3.1 Estimation et prévision

**16.4 Données à insérer dans le tableau T16**

Catégories de FRA	Nombre de diplômés <sup>1</sup> en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics <sup>2</sup>					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

**16.5 Commentaires au tableau T16**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

## 17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

### 17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles ( <i>sous-catégorie des dépenses publiques</i> )	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts ( <i>sous-catégorie des dépenses publiques</i> )	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

### 17.2 Données nationales

#### 17.2.1 Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
ONF-USGD, 2002, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementale-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 2002-2011</i>				

#### 17.2.2 Classement et définitions

#### 17.2.3 Données de base

Les données sont directement insérées dans les tableaux finaux.



### 17.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 17.3.1 Calibrage

#### 17.3.2 Estimation et prévision

#### 17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

### 17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	65,4	88,4

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	NR	474	NR	209	NR	683
Paiements de transferts	NR		NR		NR	
<b>Total dépenses publiques</b>					NR	683
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

### 17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	La différence entre recettes passées et futures est due à la régularisation de la situation de différentes concessions (23 000 € par an environ). Sont pris en compte les revenus des ventes de bois d'œuvre (Mahogany), et de gaulettes et étais, les revenus de la chasse et de la pêche, les revenus des concessions.	
Dépenses opérationnelles	Concernent la maintenance, la régénération, l'amélioration de peuplements, les coupes de jardinage ou autres, les dépenses liées aux infrastructures.	
Paiements de transferts		

## Bibliographie

Référence des sources d'information	Année(s)
ONF-USGD, 1991, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 1991-2000</i>	1991
<i>Carte écologique de la Guadeloupe</i> , Alain ROUSTEAU, 1996	1996
<i>Aménagement forestier de la Forêt Domaniale du Littoral (FDL) de la Guadeloupe</i>	1996
ONF-USGD, 2002, <i>Révision d'aménagement de la forêt départementalo-domaniale (FDD) de Guadeloupe, période 2002-2011</i>	2002
Debroize et Tamby, 2005, <i>Évaluation des ressources forestières mondiales 2005, Guadeloupe, Rapport National</i> , FAO, Rome, 27 p.	2005
<i>L'état de l'environnement en Guadeloupe - Edition 2006</i> <a href="http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html">http://www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr/a%20la%20une/edito.html</a>	2006
AGRESTE, 2007, <i>L'agriculture guadeloupéenne</i> , 24 p.	2007
<i>Dires d'expert</i> (ONF Guadeloupe, Unité Spécialisée Forêt-Bois, DDAF, DIREN, CDL, PNG)	2008
Durrieu de Madron, 2008, <i>Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national de gaz à effet de serre pour les forêts de la Guadeloupe, Martinique et Réunion</i> , ONFI, 81 p.	2008
Site internet de l'ONF Guadeloupe ( <a href="http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@@index.html">http://www.onf.fr/guadeloupe/onf_guadeloupe/onf/@@index.html</a> )	2008
Site internet de l'université Antilles-Guyane ( <a href="http://www2.univ-ag.fr/UAG/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=29&amp;Itemid=9&amp;limit=1&amp;limitstart=5">http://www2.univ-ag.fr/UAG/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=29&amp;Itemid=9&amp;limit=1&amp;limitstart=5</a> )	2008